

JEAN PRICE - MARS

LETTRE OUVERTE

AU

Dr. RENE PIQUION

Directeur de l'Ecole Normale Supérieure

sur son «MANUEL DE LA NEGRITUDE»

**Le préjugé de couleur est-il
la question sociale ?**



DEUXIEME EDITION

LES EDITIONS DES ANTILLES, S. A.

PORT-AU-PRINCE

HAITI

1 9 6 7

LETTRE OUVERTE

au

Dr. RENE PIQUION

Directeur de l'Ecole Normale Supérieure

sur son « MANUEL DE LA NEGRITUDE »

Le préjugé de couleur est-il la question sociale?

Mon cher PIQUION,

Je m'excuse de vous apporter tard, très tard, ma gerbe de félicitations et mon hommage de gratitude à l'occasion de la publication de votre récent ouvrage intitulé «MANUEL DE LA NEGRITUDE» paru en 1966.

Votre livre a retenu mon attention la plus soutenue et la plus méditative. Il m'a donné l'impression d'être un compendium aussi complet que possible de tout ce que l'on pense ou écrit sur la Négritude, à l'heure actuelle. Et je suis heureux de porter témoignage de votre vigilance à mettre à la disposition du lecteur haïtien un ensemble de faits et d'idées sur ce problème qui me paraît constituer l'une des innovations idéologiques les plus bouleversantes du XXe siècle.

Déjà, dans le premier volume que vous avez consacré à ce sujet, en 1961, vous vous êtes évertué à envisager les divers aspects de la Négritude, dans votre «Manuel» vous vous êtes efforcé de marquer les diverses étapes parcourues par l'évolution de cette idéologie depuis que Léopold Sédar Senghor et Aimé Césaire ont concrétisé la question nègre en une synthèse contenue dans le vocable NEGRITUDE. Il est vrai que je n'accepte pas, quant à moi, les applications arbitraires et forcenées que d'aucuns en ont faites relatives au comportement de telles et telles personnalités appartenant aux nouveaux Etats indépendants de l'Afrique Noire, encore moins, suis-je d'accord avec telles ou telles adaptations doctrinales que l'on camoufle de NEGRITUDE en spéculant sur l'incertitude de la signification de ce vocable. Puis-je justifier mon attitude en faisant remarquer que, bien avant que ce terme fut mis en vedette, j'ai toujours soutenu la véracité de l'apophtegme de Victor Hugo :

«Tous les hommes sont l'homme»

C'est donc en fonction de ce concept et sur le plan humain que j'ai constamment revendiqué le droit du *Nègre* d'être traité à l'égal du *Blanc* ou du *Jaune*. Et ici, en Haïti, je n'ai jamais cessé de m'élever contre cette tare, héritée de la servitude coloniale de nous considérer comme des «*français colorés*» ou comme des citoyens «*d'une province spirituelle de la France*» parce que notre pays a été autrefois une colonie française et que nous avons conservé et cultivé la belle langue française. J'ai essayé de faire prévaloir, au contraire, que ce qui constitue l'originalité de notre ethnie,

c'est que nous sommes issus d'un vigoureux tronc africain et nourris d'une sève occidentale de haute qualité. Un complexe humain digne d'intérêt. N'est-il pas vrai que

Tous les hommes sont l'homme?

Evidemment, je suis loin de croire que mon point de vue est partagé par Monsieur Tout-le-Monde. La bataille est longue et dure. Qu'importe! Elle exprime la nature des choses. Aussi vous suis-je reconnaissant d'avoir bien voulu me réserver une place dans votre livre parmi ceux que vous appelez «les précurseurs de la Négritude» encore que Mr. Senghor, le Président du Sénégal, ait dit dans l'audience qu'il a accordée à notre délégation, en réponse aux remerciements que le Président de la délégation lui a adressés d'avoir bien voulu nous faire un accueil bienveillant, ait répondu : «Mais je recevais le père de la Négritude, le Dr. Jean Price-Mars», propos qu'il a souvent répété et notamment quand il est venu visiter le stand de Peinture, en me présentant au Ministre Malraux. Entre votre opinion et celle de Monsieur Senghor, j'aurais mauvaise grâce de choisir. C'est à cette occasion et pour marquer, selon votre analyse, une phase du mouvement idéologique dont vous vous constituez l'historien, que vous avez cru utile de donner quelques détails sur ma vie et ma carrière.

D'abord, en ce qui concerne la désignation nominative de quelques membres de ma famille et des conditions dans lesquelles j'ai grandi dans mon milieu familial, votre informateur vous a fourni des renseignements inexacts. Le prénom de mon père s'écrivait «Eléomont» et non «Héliomon»

comme vous l'avez énoncé. J'ajoute qu'il était l'un des fils du Baron Pierre de Mars, de la noblesse du second Empire et grand exportateur de café et de bois d'acajou. Ma première éducation intellectuelle a été faite par mon père, comme vous l'avez indiqué. Il était alors redevenu célibataire, après la mort de ma mère, emportée avec mes deux frères cadets par l'effroyable épidémie de variole de 1881 - 1883. J'ai été recueilli, mourant, par ma grand'mère. On désespérait de me sauver puisque, de toute la maisonnée ravagée par la terrible maladie, j'étais le seul enfant qui fut couvert de variole confluente, la variété la plus dangereuse de cette infection meurtrière. Ma grand'mère dorlota mon enfance fragile, enjoliva mon adolescence hantée de folle espérance. Elle endossa l'initiative de ma scolarisation collégienne et lycéenne. A la fin de mes études secondaires, ce fut encore elle qui anima mon désir d'avoir une formation professionnelle. En outre, je dois à son étroite parenté avec le Président T.A.S. Sam d'avoir bénéficié d'une bourse d'études, à Paris.

Quant à mon père, philosophe désabusé et détaché des choses de ce bas monde, il laissa ma grand'mère agir à sa guise. Peut-être, devait-il considérer que toutes ces démarches sont des aspects divers de la vanité humaine. Dans tous les cas, la suprême ambition de ma grand'mère fut de faire de moi quelqu'un qui fût digne de considération, utile à son pays et à sa race. Si elle n'a pas réussi à réaliser son dessein, la faute en est au destin qui singularise la vie de chacun de nous. Mais, si malgré votre générosité et celle de mes amis connus et inconnus, je ne suis rien en regard de ce que j'aurais voulu être, je ne saurais tout de même

garder le silence lorsqu'un jugement comme le vôtre altère la véritable physionomie de celle à qui je voue un culte de piété et de reconnaissance.

Alors, comprenez-vous, mon cher Piquion, pourquoi j'ai été choqué par certaines qualifications dont vous avez accablé la mémoire de ma grand'mère, de cette femme que je considère, moi, comme l'incarnation de la femme haïtienne, fière et ambitieuse de sa progéniture et qui est toujours prête à se sacrifier pour en faire un échantillon doué des plus hautes qualités.

Ainsi, votre informateur vous l'a fait dénommer «PLAN-DESTINE GODA». Or, son véritable nom et prénom, consignés en des actes authentiques, furent «MARIE ELIZABETH GODARD». Le petit nom ou le sobriquet de PLANDESTINE, signifierait, à l'époque, et dans la mentalité des gens de ma région, «une *plante destinée*» à *produire des rejetons*. Ce surnom équivaut à celui de YOYO, attribué à sa sœur cadette dont le véritable prénom était «TRESORINE» symbolisant l'incarnation d'un trésor.

Excusez du peu!

Une vieille tradition de famille les fait descendre du Nègre libre, Godard, condamné aux galères pour avoir suivi Jean Baptiste Chavannes dans sa revendication armée avec Vincent Ogé pour l'application des Décrets de l'Assemblée Nationale, en 1790, reconnaissant la qualité de citoyens actifs aux affranchis.

Le sobriquet «PLANDESTINE» ou «Cé PLAN» sous lequel ma grand'mère était généralement connue, provint d'une fort ancienne coutume qui caricature le prénom d'un individu et devient, à un moment donné, si indélébile qu'il est difficile de s'en défaire. Combien de SONSONS, de CHOUCOUTES, de PONPONS, de TICHOUS, de CHOUNES ou TI CHOUNES ne connaissons-nous pas? Quel est l'historien qui me dira, sans hésiter, le prénom de CéCé, la fille du Président Pierrot devenue Madame Nord Alexis qui, pendant des décennies, alimenta l'ambition du vieux guerrier jusqu'à ce qu'un jour elle mourut effectivement femme du Président de la République, au Palais National?

Comme vous le voyez, cette détestable coutume de coller un sobriquet à la personnalité d'un enfant en bas âge peut devenir un sérieux embarras pour l'historien soucieux de véracité, dans un pays où, à certaines époques déterminées, les Archives publiques étaient dans le plus grand désordre.

De surcroît, vous avez fait d'Elizabeth Godard «une bigote». Puis-je vous dire que ce terme injurieux m'a profondément blessé. Certes, elle fut une catholique convaincue, mais dans quelle catégorie de *bigoterie*, faut-il placer cette femme, pourtant pieuse, qui a épousé Fénélon Louis

(1) Le mot «Cé» qui précède certains noms de femme dans la région du Nord est un hommage de respect et de vénéralité. On ne l'attribue qu'à des femmes d'un certain âge sans distinction de classe. Je n'en connais ni l'origine ni la traduction exacte en langue française. Y-a-t-il des linguistes qui puissent donner quelques éclaircissements là-dessus?

Blot, en 1881, un protestant doublé d'un vénérable de loge — lequel, entre parenthèse, fut mon parrain, bien que vous ayez fait de moi un «non baptisé»? Comment comprenez-vous cette *bigote* qui a marié, en 1874, sa fille unique, *Fortuna Dalcour Michel*, au protestant *Eléomont Mars*? J'ajouterai que, dans mon foyer, soit chez mon père, soit chez ma grand'mère, je n'ai jamais entendu une discussion religieuse, dans cette communauté où, quelques fois, les conférences contradictoires en matière de religion, les disputes théologiques débordaient les Eglises et les Temples, désertaient les maisons privées pour s'étaler dans les rues ou sur la place publique. J'ai toujours loué la sérénité libérale de mes parents qui ne m'ont jamais contraint à obéir à une discipline confessionnelle. Ils m'ont laissé le libre choix de mes convictions en m'inspirant d'avoir le plus profond respect de la foi d'autrui...

Et voici que, poursuivant le film de vos notes biographiques, si flatteuses en général, vous en êtes arrivé à opiner sur l'échec de ma candidature à la présidence de la République, en 1930. Vous en expliquez la cause en disant que mes jeunes amis m'ont reproché «*dé n'avoir pas su exploiter à fond et à «mon» profit la question sociale dont la forme en Haïti s'identifie tout simplement à une question de couleur qui, à la faveur de l'Occupation — vous ajoutez — était latente ou en veilleuse. Cet intellectuel, continuez-vous, ne pouvait se sentir à l'aise pour soulever une question dont une certaine propagande avait réussi à faire une question mesquine, à l'ombre de laquelle se poursuivaient pourtant les manœuvres les plus perfides. On comprend bien son embarras et ses scrupules d'homme politique qui*

n'avait commis, en somme, qu'une faute tactique et qui ignorait peut-être qu'en certaines circonstances historiques la tactique est primordiale.»

* * *

Avant d'entamer le fond du débat, serait-ce indiscret de vous demander : quels furent les amis dont vous avez énoncé les reproches explicatifs de ma défaite en 1930? Furent-ils des noirs ou des mulâtres? Car, j'en ai eu de toutes les couleurs qui s'étaient dévoués avec la même ferveur au succès de ma candidature. Je suis vraiment désolé d'avoir déçu ceux qui, ne me connaissant pas assez, ont cru que je pouvais utiliser une manœuvre quelconque pour vaincre mes concurrents dans la compétition présidentielle. Ce n'est ni dans mes moyens, ni dans l'ordre de mes idées. Et maintenant, abordons la discussion du problème en son essence.

D'abord, je dois vous confesser qu'il m'a toujours repugné de m'expliquer publiquement sur ce que je crois avoir été la véritable cause de mon échec aux élections présidentielles de 1930. Je suis heureux que vous m'en fournissiez l'occasion, aujourd'hui. Je m'empresse de vous dire que je ne partage pas l'opinion dont vous vous êtes fait l'écho. Et j'espère en démontrer l'erreur, au cours de mon exposé.

Ma première objection s'élève contre la qualification qui a été donnée à la question de couleur dont on a fait la *question sociale*, en Haïti. Et afin de justifier ma position, je me vois obligé de remonter aux origines mêmes de la nationalité haïtienne **en rétablissant** ce qu'à mon point de vue je crois être *la question sociale* en ce pays.

In limine, on m'excusera de déclarer que je me suis pen-

ché sur ces études pendant une grande partie de ma longue vie avec la patience du chercheur et la curiosité de l'incrédule. J'en suis revenu, nanti de convictions qui ont conditionné ma vie publique et privée.

Il est bien entendu — et c'est là une notion irréversible — que, pendant trois siècles, la colonisation de Saint Domingue était hiérarchisée en trois classes qui étaient basées singulièrement sur la couleur de la peau. Les blancs occupaient le sommet de l'échelle sociale, les métis — sang-mêlé ou mulâtres, issus de blanc et de la négresse — étaient placés à un point intermédiaire entre le sommet et la base de l'échelle et, enfin, la masse noire des esclaves occupait le dernier échelon de la pyramide. Telle était la structure politique, économique et sociale de Saint Domingue.

Mais voici qu'en 1789 la Révolution éclata en France. Les forces populaires déchaînées abolirent la royauté multi-séculaire, disloquèrent les cadres sociaux, accaparèrent la puissance exécutive du royaume convertie en Assemblées délibérantes qui, elles-mêmes, s'entredéchiraient au rythme accéléré de la guillotine.

Cet état de choses eut un écho presque similaire outre-mer. Dès 1790, les troubles commencèrent à agiter Saint Domingue : les blancs contre les blancs, puis les mulâtres contre les blancs se dressèrent en opposition d'intérêts et en revendications de droits. Les échauffourées succédèrent aux pendaisons et aux échafauds.

Mais, en 1791, un événement — le plus stupéfiant, le plus effroyable, le plus bouleversant qui fut — se produisit dans la province du Nord. La masse noire des esclaves, con-

nire jusqu'alors pour sa passivité coutumière, se révolta en une explosion de destruction et de carnage. Un cataclysme incendiaire s'étendit du Limbé à l'Acul, au Quartier-Morin, à Limonade, à la Grande Rivière et ne s'arrêta qu'aux rives du Port Margot. Aucune habitation, aucune propriété, aucune usine ne fut épargnée. Bêtes et gens — les blancs, bien entendu — furent sacrifiés avec rage. Les chefs de l'insurrection, Boukman, Jean François, Biassou, incarnèrent la vengeance de la race opprimée. Cependant, celui qui avait conçu, couvé et préparé dans le silence et la méditation le plan de cette révolte pour en faire une *Révolution*, ne fut nul autre que Toussaint-Louverture.

Écoutons-le s'en prévaloir dans une adresse du 25 Août 1793 :

«C'est à moi d'y travailler. (Il s'agit de la liberté générale des esclaves). C'est à moi d'y travailler, poursuit-il, comme étant le *premier* porté pour une cause que *j'ai toujours soutenue*. Je ne puis céder le pas, ayant commencé, je finirai. Joignez-vous à moi et vous jouirez plus tôt de vos droits. *Les conseils de plan ne m'ont jamais été donnés ni par les blancs ni par de couleur* (les hommes de couleur). Je dois rendre grâce à l'Être suprême de *l'inspiration dans laquelle je me suis trouvé* pour cette cause. Les blancs et les hommes de couleur plus instruits n'ont pas laissé que d'être trompés».

Cet homme, émergé des bas-fonds de l'esclavage, était tout, à la fois, un cerveau, un bras, une épée. Il n'avait jamais eu l'infatuation de révéler à personne le rêve d'incommensurable grandeur auquel il aspirait pour la rédemp-

tion de sa race. De son ancienne condition, il avait retenu la suprême défense de l'opprimé : la dissimulation dont il fit le trait caractéristique de sa personnalité. Aussi bien, les exégètes modernes de sa biographie se disputent-ils à l'envi pour savoir si, comme Dessalines, Toussaint Louverture travaillait à l'indépendance de la communauté dominquoise. Cependant, la succession coordonnée de ses actes témoigne qu'il s'acheminait subtilement, sournoisement, méthodiquement à cet objectif suprême. Il utilisait les hommes et les événements de l'époque à sa portée pour en faire la matière de son œuvre et, peu à peu, il justifia d'avance le jugement que Lamartine, longtemps plus tard, prononça en sa faveur : «Cet homme fut une nation.» Oui, il voulut faire de Saint Domingue une nation pétrie dans la glaise du temps et la complicité de circonstances. Ce fut bien là l'ultime objectif de sa pensée à une époque où il fallait heurter l'incoercible ambition de Napoléon en pleine ascension de gloire, redouter les tendances de domination universelle de la Grande Bretagne et se prémunir contre les **prétentions** inavouées de la première grande République du Nouveau Monde.

Malgré tous ces obstacles prévisibles, Toussaint Louverture, en moins de dix ans, ayant renversé la vapeur à Saint Domingue, et s'étant hissé au sommet de l'échelle sociale, reconstitua la splendeur de la colonie récemment dévastée, rappela quelques-uns des colons émigrés à reprendre la direction de leurs propriétés, afferma des habitations de rapport à ses favoris, à ceux qui l'avaient aidé à faire renaître l'opulence défunte de la colonie saccagée. Il créa autour de lui un monde nouveau, un peu hétéroclite, certes, mais animé

du même sentiment de rénovation sociale et économique. En fait, il refit la société dominguoise, selon sa conception. Il la composa de noirs, de blancs et d'hommes de couleur. Quelques-uns de ses officiers y tinrent une place de premier plan dans cette organisation tels que les Dessalines, les Henri Christophe, les Maurepas, les Christophe Mornay, les Desrouleaux etc... Il les associa aux blancs et aux mulâtres pour valoriser les nouvelles directives de ses transformations sociales. Certainement, quelques-uns des anciens affranchis qui avaient suivi Villate dans son aventure du 30 Ventôse 1793, au Cap, et tous ceux qui avaient adhéré ou participé dans les rangs de Rigaud, à la guerre du Sud, se montrèrent hostiles à cet état de choses. Mais, beaucoup d'autres avaient entouré le Gouverneur Général de leurs ardentes sympathies. Ne pourrait-on pas citer un Etienne Viard qu'il avait incorporé à son secrétariat à l'égal de Clervaux à qui il avait confié le commandement d'une demi-brigade, dans le Nord.

Puis, enfin, comment ne pas parler du ralliement de Julien Raymond à la cause de Toussaint Louverture? Ne peut-on pas dire que, par le rayonnement de sa personnalité, Julien Raymond était l'homme de couleur qui jouissait du plus grand prestige tant à Saint Domingue qu'à Paris, à l'époque dont il s'agit? Et ces métis étaient parmi tant d'autres les états fondamentaux de la construction sociale du Gouverneur Général. Mais, à la coopération des deux éléments précédents, il faut ajouter l'apport moral, social, intellectuel et économique des colons, récemment revenus à Saint Domingue qui, par la puissance rayonnante de leurs affaires et la valeur intrinsèque de leur position de grands

propriétaires et par l'influence politique dont ils jouissaient outre-mer, constitua un appui considérable à la politique sociale de Toussaint Louverture.

A propos, il convient de signaler la collaboration de Bernard Borgella, l'un des plus riches propriétaires de la Plaine du Cul-de-Sac à l'élaboration de la Charte qui éleva Toussaint Louverture à la dignité de Gouverneur Général à Vie de Saint Domingue. Il présida l'assemblée des dix Constituants élus par la Colonie pour préparer la Charte de 1801 dont le contexte ne fut rien d'autre qu'une déclaration déguisée d'indépendance — ainsi comprise d'ailleurs par Napoléon.

Or, le fait le plus renversant, le plus étrange, le plus déroutant de toute cette transformation sociale se révèle dans la grosse iniquité qu'elle incarna. En effet, la réforme louverturienne avait divisé la population dominguoise en deux catégories distinctes : celle dont nous avons fait l'analyse plus haut qui constituait la *classe dirigeante* et celle qui était composée de la grande masse des cultivateurs, la *classe majoritaire des asservis* sur laquelle reposait l'échafaudage économique de la nouvelle société. La vie quotidienne de cette classe de travailleurs ruraux était minutieusement règlementée par un Code de Travail qui ressemblait singulièrement à toutes les ébauches élaborées par les divers représentants de la Métropole, après la proclamation solennelle de la liberté des esclaves. En effet, ils étaient déclarés «libres» à la condition, cependant, que «les nouveaux libres» fussent contraints de travailler sur les propriétés de leurs anciens maîtres, moyennant un salaire dérisoire, dis-

tribué en nature. Le Code Louvertureur du Travail renché-
rissait sur les précédents. Il prévoyait entre autres choses
que le travailleur devait être fixé à la propriété de son an-
cien maître pendant une période de cinq années consécu-
tives au lieu de l'engagement de trois ans qu'avait ordonné
le général Hédouville. Ce cultivateur n'avait pas le droit
de s'absenter de sa résidence forcée pour quelque motif
que ce fût à moins d'y être autorisé par un mot de passe,
signé de son patron. Si, d'aventure, il était surpris hors de
la propriété sans l'autorisation ci-dessus mentionnée, il était
susceptible d'être passé aux verges et emprisonné.

Telle était la situation des masses rurales à l'apogée de
la puissance de Toussaint Louverture.

Quand on pense que cette odieuse injustice a été l'œu-
vre de l'un des hommes les plus illustres de notre race, on
reste stupéfait, abasourdi devant une telle carence de juge-
ment, voire d'intelligence. C'est à croire qu'un homme si
grand soit-il, dans l'ordre des valeurs spirituelles et morales,
porte en soi une faille qui le ramène quelquefois à trébu-
cher dans les pires ornières dont est tissée la pitoyable
argile de notre espèce... Mais voici que, dans l'orbe des
contingences historiques et dans la conjugaison des tracta-
tions internationales, Toussaint Louverture vit s'effondrer
son rêve d'apothéose. Néanmoins, il tint tête à l'orage et
fit face à la formidable expédition napoléonienne, mais
obéissant, peut-être, à l'injonction secrète d'une revanche
éventuelle du destin, au moment opportun, il consentit à
la trêve des combats. Il acquiesça à la conclusion d'un «gen-
tlemen agreement». L'adversaire en avait un trop pressant

besoin de mettre à exécution son plan machiavélique pour ne pas s'empresser d'en profiter. Il fit tomber Toussaint Louverture dans un ignoble guet-apens, le fit garrotter et emmener prisonnier dans les casemates glacées du Fort de Joux, dans le Jura, où il mourut martyr.

Or, le rêve d'indépendance n'en fut pas évanoui pour autant. Au contraire, il reparut en actions plus corrosives, en activités plus explosives. Car, voici que la déportation brutale et traîtresse de Toussaint Louverture suivie des desseins non équivoques du retour à l'ancien régime, révélèrent la véritable signification de l'expédition Napoléonienne. Alors, dans la fulguration des faits, jaillit un nouveau mouvement de résistance et de délivrance. Et Dessalines surgit à la tête de ce mouvement comme un volcan en éruption. Il n'avait pas été nourri, lui, des prédictions de l'Abbé Raynal. Ce ne fut pas non plus à son intention que Jean Jacques Rousseau a écrit LE CONTRAT SOCIAL. Sans doute, à bien considérer, tout cela est tissé de vérités. Mais tout cela est encore de l'abstraction, tandis que lui, Dessalines, était l'action incarnée. Méfions-nous, cependant.

Ce prodigieux homme de guerre avait, lui aussi, médité sur l'organisation d'une nation indigène à Saint Domingue. Et d'abord, il la voulait homogène sans s'embarrasser des disparates génétiques. Il en exclut les blancs. Puis, pour réaliser son dessein, il écarta d'emblée le spectre de la division qui avait éloigné les uns des autres, les anciens des nouveaux libres. Il réunit sous le même drapeau d'union nationale Henri Christophe, François Capois, Sabès Pétion, Gérin, Geffrard, Férou, Magloire Ambroise et tous les au-

tres, de quelque part qu'ils vinssent et quel que fût leur comportement antérieur.

Il était le doctrinaire zélé de la réconciliation et la suture de la nouvelle construction. Il changea la dénomination de Saint Domingue en celle d'Haïti comme pour exorciser la nouvelle communauté des opprobres de l'ancienne. Et voulant qu'elle s'enorgueillit d'être considérée comme un Etat parmi les autres Etats du monde, il en fit un Empire selon les modalités des nationalités issues du choc des violences et des révolutions à l'ordre du jour. Il lui donna une Constitution dont l'article 13 stipule que « Toute acception de couleur parmi les enfants d'une seule et même famille dont le chef de l'Etat est le père devant nécessairement cesser, les haïtiens seront désormais connus sous la dénomination générique de Noirs d'Haïti ». Et il crut avoir achevé ainsi la tâche grandiose de Créateur d'une nouvelle collectivité sur le sol de l'ancienne Quisqueya.

Or, l'œuvre Dessalinienne était, elle aussi, empreinte des mêmes défauts, de la même malfaçon, de la même insuffisance qui entachait la précédente création louvertureenne. Après cette laborieuse gésine, la nation haïtienne se présentait, à l'aube de son existence, alourdie de la même distinction des deux catégories distinctes d'habitants : d'une part, les favoris de la fortune et du pouvoir qui formaient la classe dirigeante et qui était composée aussi bien de noirs que de mulâtres — comme nous l'avons démontré plus haut — et d'autre part, l'immense majorité des tâcherons, des ouvriers non spécialisés, des chômeurs de toutes les couleurs et surtout la grande masse des travailleurs ruraux, la foule innom-

brable des paysans. C'est, d'après moi, ce qui a constitué la *question sociale*, de 1804 à 1915. On l'a dénaturée, on l'a systématiquement masquée en l'affublant de fausses revendications depuis, si longtemps, que les noirs et les mulâtres s'entretuent pour accéder au pouvoir suprême sans que le succès de l'une ou de l'autre fraction eût changé quoi que ce fût au genre de vie des démunis de la fortune plus ou moins noirs, ou plus ou moins clairs, entre 1804 et 1915.

Mais, brusquement, en Juillet 1915, ce pays fut envahi et soumis à une Occupation militaire américaine. Un nouvel épanouissement de la loi du plus fort. Ce brutal événement nous a surpris tous dans l'immobilisme et la stagnation où nous nous complaisions au point de vue du progrès social. J'en fus choqué comme tout le monde, et à mon retour d'une mission en France, en 1916, j'entrepris une ardente campagne pour la réintégration de nos droits civiques et politiques abolis par la loi martiale. Enfin, après 15 ans de luttes et de souffrances, la puissance occupante autorisa la renaissance de nos institutions politiques. J'ai cru donc qu'il m'était permis de briguer un siège au Sénat et même celui de la présidence de la République. Mais, de quels moyens pratiques pouvais-je disposer pour affronter une lutte qui s'annonçait aussi âpre qu'onéreuse, étant donné l'importance des deux fonctions dont il s'agissait et la gravité du moment choisi par l'Occupant comme s'il voulait démontrer par un test notre capacité ou notre incapacité au self-government, d'une part, et d'autre part, étant donné la vaste étendue des Cinq départements dont il fallait conquérir les sympathies et, enfin, étant donné la

qualité intrinsèque des adversaires qu'il fallait vaincre à l'urne. Il était donc nécessaire que je fusse soutenu par des forces d'argent pour réaliser mes ambitions. Or, je ne vivais que de mes faibles ressources de médecin de campagne et de mon modeste salaire de professeur d'enseignement secondaire. Pour aller inaugurer la lutte électorale dans le Nord, je me résignai à vendre au rabais le cheval de selle dont je me servais pour visiter ma clientèle rurale. De cette transaction, je recueillis soixante dollars. Des amis dévoués et généreux dont j'ai pris l'engagement de taire les noms mirent une voiture Dodge à ma disposition. Ce fut dans ces conditions que j'allai engager la bataille sénatoriale dans le Nord. Je dois dire qu'au fur et à mesure que la lutte se déroulait, ma popularité s'augmentait et une coopération fructueuse me vint de toute la région du Nord. Je vainquis tous les obstacles et toutes les embûches tendus sous mes pas. Je fus triomphalement élu Sénateur de la République par une très flatteuse majorité de voix. Mais, enfin, si mon élection sénatoriale avait été inaugurée avec soixante dollars, de quelle témérité, de quelle audace n'avais-je pas fait preuve en abordant l'autre phase de la lutte politique lorsque je m'aventurai à poursuivre les aléas de la chance en allant à la conquête de la présidence de la République? C'était poser un véritable défi au destin. Car le Sénateur que j'étais devenu n'avait pas soudainement augmenté mes capacités financières. L'impécuniosité ordinaire de ma vie a donc été la cause essentielle de mon échec présidentiel de 1930. Il ne m'a pas été donné l'opportunité d'aider, au triomphe, ceux de mes plus zélés partisans qui devaient concourir, soit à la Chambre, soit au Sénat, à former l'Assemblée Nationale destinée à élire le Chef de l'Etat. Si à cette

infirmité majeure se sont ajoutées d'autres causes secondaires, aucune, cependant, n'a incarné ce qu'on a appelé mon inaptitude à soulever «*la question de couleur*» comme une tactique propre à me hisser au pouvoir. Non seulement une pareille manœuvre eût été indigne de toute ma vie que je me suis efforcé de rendre droite, laborieuse et honnête, mais je me sentirais ravalé au rang de tous les politiciens méprisables qui sont toujours prêts à changer d'opinions et de sentiments selon les circonstances, pourvu que leurs bas instincts et leurs ambitions soient satisfaits. En vérité, l'échec de ma campagne présidentielle n'est dû qu'à mon impécuniosité ordinaire...

Mais, n'anticipons pas sur le récit de cet épisode historique relatif à la restauration de nos institutions politiques, en 1930.

Donc, après les élections législatives, restait la dernière compétition à affronter : celle de la présidence de la République. Celle-là avait été conditionnée par une entente tacite et malencontreuse qui alourdissait les chances de succès de tout candidat qui n'appartiendrait pas au Parlement. Ainsi fut éliminée d'emblée la candidature d'éminentes personnalités telles qu'un H. P. Sannon, un J. Adhémar Auguste et beaucoup d'autres. Et au Parlement, trois leaders principaux sembleraient pouvoir partager les suffrages de leurs collègues : Seymour Pradel, Sténio Vincent et Price Mars. Pradel paraissait devoir l'emporter sur ses deux rivaux. Connu depuis longtemps dans tout le pays, non seulement par le rôle héroïque et légendaire qu'il avait joué dans l'insurrection firministe à la défense du Limbé, à l'âge de 27 ans, mais aussi par les hautes fonctions politiques qu'il

avait occupées sous deux gouvernements successifs, il avait, en outre, fondé et dirigé à Port-au-Prince un grand Cabinet d'Avocat et disposait d'importants capitaux qui avaient favorisé l'épanouissement de sa candidature. Malheureusement, il commit deux graves erreurs, au cours de la double campagne politique :

La première consista en la formation d'un cartel de candidats au Sénat pour le Département de l'Ouest dans lequel il fit entrer également trois Candidats à la Présidence, soit en le comptant lui-même : Seymour Pradel, Sténio Vincent, Léon Nau, et David Jeannot; un double cartel : 4 candidats au Sénat et à la Présidence. Ce consortium reçut le formidable appui de Jolibois fils, le nationaliste le plus populaire du moment, qui, de son côté, préparait ses élections pour être Député de la première Circonscription de Port-au-Prince. Le cartel des 4 Candidats soutenu par Jolibois passa haut la main.

Ainsi, Pradel introduisit Vincent dans son camp et se fit battre par lui dans la course présidentielle.

Sa seconde erreur fut de manquer d'autorité sur ses trop fanatiques partisans. Il n'a pu les empêcher de s'attaquer à l'honneur et à la moralité d'hommes dont ils redoutaient une éventuelle rivalité. Ils se sont empressés de saisir l'ombre tandis que la proie leur échappait. Pradel a rencontré, à la séance du 18 Novembre 1930, l'hostilité de ceux que ses amis ont entraînés sur la claie et a favorisé le triomphe de Vincent. Celui-ci était d'ailleurs une personnalité hautement appréciée et honorée aussi bien par la bourgeoisie port-au-princienne que par une grande partie des masses

populaires. Il avait été le Maire distingué de la Capitale, sous la présidence de Nord Alexis. Ses aspirations avaient trouvé le puissant appui d'un riche banquier retiré des affaires avec une fortune solidement assise sur autant de liquidités palpables que sur des propriétés immobilières de bons rapports.

Quant à moi, je parus à l'Assemblée Nationale, les mains et les poches vides — seulement escorté par l'inflexible fidélité de quelques-uns de mes amis du Parlement, auréolé par la sympathie inquiète de mes amis, jeunes et vieux. C'était réconfortant, sans doute, mais très insuffisant pour contenir les appétits gloutons des uns et désarmer les intérêts exacerbés des autres.

D'autre part, je fus l'objet de manigances subtiles dont je ne me suis rendu compte que longtemps plus tard et sur lesquelles je me suis toujours tu.

La combinaison consistait à m'empêcher de paraître au 3e tour de scrutin, étant donné que, dans les deux premiers tours, j'étais presque à égalité de suffrages avec mes deux principaux rivaux. Alors, deux parlementaires noirs, originaires du Nord, s'y employèrent avec une finasserie et une fourberie extraordinaires. Ils profitèrent de la suspension de séance qui venait d'être énoncée à la satisfaction de tout le monde pour faire accroire confidentiellement à ceux qu'ils supposaient avoir voté pour moi, que j'avais renoncé à la lutte en faveur de tel ou tel autre candidat. A ma grande surprise, je fus mis en minorité et constitutionnellement écarté de la compétition, selon les prescriptions de la Charte d'alors.

En outre, je ne saurais passer sous silence le geste significatif de Charles DUBE, un protagoniste ardent de «la question sociale» qui publia, le 17 Novembre, à la veille de l'élection présidentielle, un article qu'il voulut être retentissant dans la Presse port-au-princienne. Il y fit la solennelle déclaration que deux hommes seulement au Parlement méritaient — l'un ou l'autre — d'être élus chef de l'Etat : Seymour Pradel ou Sténio Vincent.

N'y avait-il pas de quoi être satisfait de la prééminence de la «question sociale» dans la politicaillerie haïtienne?

Ah! ne croyez pas, je vous en conjure, mon cher Piquion, que les révélations que je viens de faire, les souvenirs que je viens d'évoquer, les persécutions ultérieures que j'ai subies et qui m'ont valu d'être expulsé tyranniquement de mon siège de Sénateur de la République en compagnie de dix autres de mes collègues — grâce à la lâche complicité de quelques membres de la Chambre des Députés, — ne croyez pas que tous ces faits soient autant de manifestations de rancœur ou de ressentiments refoulés revenus à la surface, après 36 ans de réserve. Certainement, j'en ai beaucoup souffert pendant quelque temps. Puis, je me suis ressaisi. J'ai alors soumis la situation à un examen plus serein et plus objectif. Et j'ai reconnu que j'avais eu tort d'avoir pensé que 15 années d'occupation étrangère avaient chassé le vieil homme qui git en chacun de nous, que l'ingérence de la soldatesque américaine dans nos affaires avait suffisamment humilié ceux d'entre nous qui aspiraient à en reprendre la direction avec un sens plus rassis de justice, de liberté et de progrès social. J'ai considéré que l'expérience que je vivais immédiatement après 1930 était une démonstration

irréfutable qu'à l'époque dont il s'agit, nous étions loin de la pratique démocratique. Alors, au lieu de déplorer mon éviction aux élections présidentielles, je l'ai prise pour la plus grande faveur dont le Ciel m'ait comblé. Car, aussitôt, je me suis retourné vers le long «règne» de Sténio Vincent. Je n'ai pu m'empêcher de rappeler la page saisissante consacrée à son pays par le célèbre biographe allemand, Emil Ludwig, dans ses «Entretiens avec Mussolini» :

Nous avons derrière nous — s'écrie-t-il — quelques siècles de dictature, beaucoup de princes incapables dans le nombre et pour finir, encore une fois, Bismarck pendant 28 ans.

Qu'est-il arrivé quand il s'en alla? Un rocher fut balayé et au-dessous on vit apparaître des vers.

C'est la même image que j'ai gardée des 12 ans du gouvernement de Sténio Vincent...

Mais, reprenons le fil de notre discussion sur la *question sociale*, selon la définition dont vous vous êtes fait l'écho dans votre MANUEL DE LA NEGRITUDE.

En somme, de quoi s'agirait-il, en ce qui concerne la formulation de cette idéologie ou de cette doctrine?

Serait-ce la constitution d'une classe, voire d'une caste politico-sociale, exclusivement composée de noirs dans notre milieu multicolore?

Serait-ce une mesure de prévoyance et de préservation contre toute altération ou contre toute aliénation éventuelle dans la défense de la souche originelle venue hypothétiquement pure d'Afrique?

J'avoue n'en rien savoir malgré mon inlassable curiosité et mes constantes recherches. Je n'ai jamais trouvé un exposé doctrinal qui établisse des faits dignes d'être discutés. Il est bien entendu que je ne m'arrête pas aux conflits des passions politiques qui nous dressent si souvent les uns contre les autres et au cours desquels l'inflation verbale, si ce n'est la verbomanie, est la règle du jeu. Nous voulons nous en tenir ici sur le terrain de la science. Et nous disons à ceux qui s'interrogent sur la pureté et l'homogénéité d'une race noire sans mélange qu'ils chevauchent la Chimère.

Si les maîtres les plus représentatifs des sciences humaines — de l'ethnologie à la paléontologie, associées à l'anthropologie et à la préhistoire — soutiennent que, depuis l'apparition de l'homme dans l'évolution zoologique de son espèce, il n'y a jamais eu de «race» pure, je me demande comment une ethnie quelconque — la blanche, la noire, la jaune ou la rouge — peut-elle prétendre à la pureté biologique de sa constitution? Comment peut-elle exclure a priori tout métissage au cours de la durée? Il me semble, au contraire, que le métissage à quelque degré que ce fut a été la loi souveraine de l'évolution de l'espèce humaine dans le passé.

Quant à nous autres, haïtiens, le métissage est entré dans nos mœurs pendant les trois siècles de l'époque coloniale. Et en 1789, le nombre des métis issus de blancs et des femmes africaines s'était élevé au delà de 30.000 individus. Ils formaient une classe sociale intermédiaire entre les blancs et les esclaves comme l'on sait et ainsi que nous l'avons rappelé précédemment. Mais le fait sur lequel nous

insistons à la suite des chroniqueurs de l'époque comme un Moreau de St. Méry, un Descourtilz, par exemple. c'est qu'il y avait aussi un petit nombre de **mulâtres** esclaves dans la colonie. Et récemment encore, l'historien G. Debien, le contemporain le plus averti des choses et gens de Saint Domingue, nous a révélé la présence de quelques mulâtres dans certains ateliers de la Colonie. Cela ne signifie-t-il pas que le métissage devait avoir été un fait banal parmi la gent servile? L'autre conséquence qui s'en déduit est celle-ci : ce trait de mœurs a-t-il été librement poursuivi ou s'est-il arrêté pour une raison quelconque. La réponse à cette interrogation se trouve après 1804 dans la bigarrure qui caractérise la couleur de la population haïtienne. Certes, depuis l'indépendance, personne n'a osé faire la statistique des gens de couleur comme c'était la coutume à l'époque coloniale. D'ailleurs, l'article 13 de la Constitution impériale de 1805 était suffisamment prohibitive à cet égard. Mais, je défie le plus patient des ethnologues, le plus, au surplus, subtil des statisticiens. le plus avisé des sociologues de révéler la variété et l'étendue du métissage dont les habitants de nos grandes villes portent l'indélébile empreinte. On signale même des îlots de gens clairs de quelques-unes de nos grandes villes. On cite souvent Méyotte, Dupont, Diègue à l'est de Pétionville. Il en est de même de Fonds-des-Blancs et de l'Anse-à-Veau dans le Département du Sud. On a également remarqué que certaines agglomérations frontalières telles que Maïssade, Hinche, Thomonde, sur les hauts plateaux, fournissent un contingent nombreux de gens de couleur. Cependant, il ne convient pas moins de se rappeler que, si par suite des contingences

historiques, il y eut une refonte totale de notre communauté par l'apport inconditionnel des masses noires venues de maintes parts de l'Afrique Occidentale, s'il est impossible, en ce moment, de désigner l'ancêtre tribal certain dont dérive tel ou tel haïtien, il n'en reste pas moins acquis que le fonds ethnique d'où a émergé la communauté haïtienne est essentiellement africain — africain de l'Afrique noire. Par ailleurs, on ne doit pas oublier non plus que, parmi les captifs emmenés d'un vieux continent dans les plantations dominguoises, il y eut un contingent de gens clairs.

Moreau de St. Méry, en donnant leurs caractéristiques, a fait observer qu'ils étaient «rougeauds». Et l'africologie moderne considère que leurs origines constituent un problème non encore résolu. Delafosse en avait fait des descendants de «judeo-syriens»; thèse à peu près abandonnée à l'heure actuelle.

Beaucoup d'anthropologues s'interrogent sur leur provenance, étant donné la différence morphologique qui les sépare des peuples au milieu desquels ils vivent. Si leur langue tribale — le poular — est truffée de singularités nigritiennes qui la rattachent au rameau linguistique de l'Afrique noire, il n'en est pas moins certain que leur structure corporelle les éloigne du type nègre proprement dit. Les anthropologues ont noté les traits suivants quand on rencontre des peuls authentiquement purs : ils ont en général la peau claire, le nez droit, les cheveux lisses ou bouclés, les lèvres minces, la mâchoire orthognate, les attaches fines. Il est vrai qu'en maintes parts de l'Afrique Occidentale, ils se sont constamment mélangés aux vrais

autochtones. Ce fut pourquoi, m'étant toujours intéressé à l'étude de ce problème ethnologique, j'ai été heureux d'aller en pèlerinage, à Conacry, en Guinée, en Avril 1966, afin d'y voir des peuls. J'ai eu l'honneur et le plaisir d'être accueilli dans ce splendide pays par le Chef de l'Etat, Son Excellence le Président Ahmed Sékou TOURE, l'un des plus énergiques leaders de la Nouvelle Afrique, avec une bonne grâce, une ferveur fraternelle, une politesse raffinée dont je garderai l'impérissable souvenir jusqu'au dernier souffle de ma vie. J'eus l'opportunité de lui exprimer, au cours de nos nombreux entretiens, mon ardent désir d'entrer en contact avec quelques spécimens de l'importante agglomération de peuls qui formait, m'avait-on assuré, le cinquième de la population guinéenne. Aussitôt, il mit son avion personnel à ma disposition et me fit accompagner par quelques hautes personnalités de son gouvernement à la ville de Labé, haut perchée dans le Fouta Djalon où le Sénégal et le Niger prennent leurs sources. La famille Jean Fouchard à laquelle je suis attaché par des liens affectueux aussi durables que l'éternité avait bien voulu se joindre à moi dans ma quête historique et ethnographique. Nous atteignîmes Labé au milieu d'un groupe de gens aimables et empressés. Les autorités locales nous entourèrent de toutes sortes d'attentions et de prévenances. Le Président Sékou Touré a fait de Labé un centre artisanal où l'art guinéen se développe, s'affirme et expose ses productions dans la splendeur d'un décor merveilleux. Ce fut dans le site de Labé que j'eus le plaisir d'entrer en relations avec quelques personnalités peules. Je constatai alors qu'elles étaient semblables à toutes nos variétés de métis. Et lorsqu'après déjeuner, le jazz

entama des airs de meringue, je vis des couples élégants mêler au rythme des chansons la cadence des pas alanguis, comme on en a l'exemple quotidien dans les bals et les dancings d'Haïti. Je crus que j'étais à une fête à Kenscoff.

Décidément, guinéens autochtones, peuls métissés, haïtiens d'hier et d'aujourd'hui, nous sommes de la même famille dispersée par l'Histoire à travers les Continents d'Afrique et d'Amérique.

En somme, si nous revenons à l'analyse des propositions que nous avons essayé d'établir en ces pages, nous aboutissons à la conclusion que le peuple haïtien est en grande partie métissé. Mais nous nous empressons de faire remarquer que la base de ce métissage repose sur la masse noire importée d'Afrique. Celle-ci a constitué le tronc sur lequel se sont greffés des rejetons caucasiques à partir de l'époque coloniale et qui peu à peu se sont augmentés d'apports orientaux, depuis quelques 80 ans environ. L'évolution de cette partie de notre démographie a amené une certaine transformation de la discrimination de classe et de race, jadis suscitée et nourrie par la politique coloniale que la révolution avait disloquée et bouleversée sans l'anéantir en un système de préjugé de classe et de race. Ce nouvel aspect de pathologie sociale s'explicite sous la forme de clubs mondains interdits à la fraction foncée de notre milieu, quelle que soit la valeur intrinsèque de ceux qui en sont exclus. Dès lors, les mariages ne se faisant qu'entre les membres de la bourgeoisie, quelques-uns des jeunes hommes noirs qui avaient été faire leurs études en Europe, revenaient en Haïti avec des compagnes européennes. C'est une attitude qui n'apportait aucune solution valable au problème.

Quant aux jeunes filles noires, combien d'entre elles n'ont pas été vouées au célibat, faute d'avoir rencontré des compagnons dignes d'elles?

J'ai l'impression que c'est cet aspect de nos mœurs que d'aucuns ont dénommé la «*question sociale*». Il y a dans une telle appréciation une impropriété et une confusion de termes au point de vue sociologique. On me pardonnera de répéter que, ici comme ailleurs, la «*question sociale*» réside dans l'opposition qui dresse les démunis, les «*prolétaires*» — de quelque couleur qu'ils soient — contre ceux — de quelque couleur qu'ils soient — qui sont favorisés par la fortune et qui les exploitent en tirant des bénéfices exorbitants de leur travail.

En Haïti, Acaau, le premier, a dénoncé en 1843 le problème qui existe entre les «*prolétaires*» de toute couleur et les «*bourgeois*» de toute nuance.

Bien sûr, nous avons aussi certaines autres anomalies dans notre communauté dont le préjugé de couleur est l'un des témoignages les plus disgracieux. Mais, les mulâtres qui sont affligés de ce complexe de supériorité sur leurs compatriotes de nuance épidermique plus sombre, ne se rendent-ils pas compte que si les hasards d'un voyage les amènent sur les bords du Mississipi, dans le *deep South*, ils seront traités comme des *colored people*, autrement dit, des «*non-blancs*», puisque, selon la loi ou la coutume qui prévaut dans ce milieu, tout individu soupçonné d'avoir du «*sang nègre*» dans ses veines est considéré comme nègre, et traité en paria.

Evidemment, cette conception dérive de la tradition es-

clavagiste. Et on peut la qualifier au 20^e siècle comme un témoignage d'arriération mentale, une preuve de pathologie sociale. Il est bien entendu qu'en Haïti, le complexe de supériorité épidermique dont s'enorgueillissent certains hommes de couleur a déclenché chez beaucoup de noirs un complexe de défense instinctive. Alors, les relations sociales et mondaines s'enveloppent d'une hypocrisie sournoise et latente. Ainsi, dans ce malheureux pays, tout ce qui arrive aux uns et aux autres dans l'une ou l'autre catégorie est attribué à cette épineuse question de couleur. Il n'est pas étonnant qu'au cours de notre histoire tumultueuse, la politique s'en soit emparée pour des fins agressives et meurtrières

D'autre part, je classe le préjugé de couleur au même niveau de pathologie sociale que le racisme et l'antisémitisme qui sévissent dans maintes sociétés dites civilisées. Ils sont les produits **similaires** de la même aberration mentale.

o O o

Vous devez être un peu étonné, mon cher Piquion, de me voir profiter de l'épisode biographique que vous m'avez consacré dans votre «MANUEL DE LA NEGRITUDE» pour prendre position dans les questions les plus irritantes et les plus explosives qui divisent les haïtiens les uns contre les autres. Pourtant, mon attitude actuelle n'est qu'un rappel de celle que j'ai eue en 1917, il y a 49 ans. J'en ai fait mention plus haut lorsque j'ai évoqué l'état dans lequel j'ai trouvé notre pays après 17 mois d'absence. Je me suis évertué alors à faire une campagne de redressement des

âmes découragées et aveuilies par le choc de l'Occupation Américaine. Dans une série de conférences dont le sujet était le relèvement du pays d'Haïti, conférences prononcées à Port-au-Prince, à Saint Marc et au Cap-Haïtien, j'ai fait appel à tous ceux à qui incombait la responsabilité du leadership dans la conduite des affaires publiques, de renoncer aux errements qui nous ont amenés à la perte de notre Indépendance, si par un retour du destin nous revenions au rôle de conducteurs de la Nation. C'est ce que j'ai appelé «la vocation de l'Elite». Mais, cette élite, de quoi est-elle faite? De noirs et de mulâtres, comme je l'ai soutenu ci-devant.

Une telle affirmation catégorique peut-elle être justifiée par des faits authentiques? Nous allons en esquisser la preuve en établissant la liste des détenteurs du pouvoir entre 1801 et 1915.

Tout d'abord, nous mentionnerons le cas de Toussaint Louverture comme ayant été le premier chef noir qui eut la jouissance du pouvoir suprême dans la communauté dominguoise, en qualité de Gouverneur Général. Encore qu'il s'entourât d'éléments noirs et métis, dans son embryon de gouvernement, nous ne pouvons pas l'inscrire en tête de liste parmi ceux qui ont été les chefs de l'Etat Haïtien, étant donné que c'est à partir de sa déportation en France que la guerre d'Indépendance atteignit sa phase définitive par la proclamation de la souveraineté de l'Etat d'Haïti.

Donc, nous considérons

Toussaint Louverture — hors série

1) Jean Jacques Dessalines — noir

2) Henri Christophe	noir
3) Sabès Pétion	mulâtre
4) Jean Pierre Boyer	mulâtre
5) Rivière Hérard	mulâtre
6) Philippe Guerrier	noir
7) Louis Pierrot	noir
8) Jean Baptiste Riché	noir
9) Faustin Soulouque	noir
10) Fabre Nicolas Geffrard	mulâtre
11) Sylvain Salnave	mulâtre
12) Nissage Saget	mulâtre
13) Michel Domingue	noir
14) Boisrond Canal	mulâtre
15) Lysius Félicité Salomon	noir
16) F. D. Légitime	noir
17) Florvil Hippolyte	noir
18) T. A. S. Sam	noir
19) Nord Alexis	noir
20) Antoine Simon	noir
21) Cincinnatus Leconte	griffe
22) Tancrète Auguste	mulâtre
23) Michel Oreste	griffe
24) Oreste Zamor	noir
25) Davilmar Théodore	noir
26) Vilbrun Guillaume Sam	noir

(1) Toutes les qualifications épidermiques, à l'exception de celles des temps modernes ou contemporains, ont été tirées du 2e Tome de l'Histoire d'Haïti par Madiou.

En résumé, si notre dénombrement est exact, Haïti a eu 26 Chefs d'Etat, en 111 ans, de 1804 à 1915. Mais la qualification épidermique que j'ai attribuée à chacun d'eux est-elle exacte? Cette dernière question peut soulever des objections. Il n'existe pas malheureusement de barème qui puisse rendre notre jugement inattaquable. Ainsi, j'ai classé Boisrond Canal parmi les mulâtres, cependant, l'unique rencontre que j'ai eue avec lui, sur sa propriété de «Frères», m'a laissé l'impression qu'il était plutôt un griffe. Si je l'ai rangé parmi les mulâtres, c'est que j'ai obéi à des traditions politiques qui l'ont considéré jadis comme tel. Que ne puis-je en dire autant de Nissage Saget?

Par ailleurs, la proposition que j'ai énoncée en affirmant qu'aucun de ces 26 chefs d'Etat n'a gouverné avec des collaborateurs exclusivement choisis selon la nuance épidermique, identique à la leur propre, afin de marquer une prépondérance ou une idéologie adéquate à leur système de gouvernement, cette proposition est-elle fondée sur des faits irréfutables? Je le crois sans peine, étant donné que la coutume remontant au plus lointain de notre passé en est arrivée jusqu'à nous. Cependant, il serait pour le moins difficile d'en donner la preuve par le dénombrement des personnalités qui ont rempli le rôle officiel de collaborateurs de nos premiers Chefs d'Etat, en qualité de ministres ou de conseillers et de mettre leurs caractéristiques épidermiques en évidence. Et d'abord, nos premiers Chefs d'Etat ont-ils eu des Ministres, selon l'acception que nous donnons à cette fonction dans la vie moderne? Je crois qu'il faut répondre par la négative à cette question. Or, une observation capitale et préjudicielle doit être inscrite en marge

de cet épisode historique de 111 ans, au cours desquels noirs et mulâtres se sont succédé au pouvoir suprême en Haïti. Qu'en est-il résulté au point de vue du progrès social favorable à l'ensemble de notre communauté? N'est-il pas lamentable de constater qu'il a fallu l'intervention américaine pour créer des routes, des voies de communications carrossables entre les différentes parties du territoire? N'est-il pas honteux de constater que ce sont les Américains qui ont installé des cliniques rurales pour aller au secours de l'immense majorité de notre peuple? Et cependant, nous n'avons jamais cessé d'outrager la vérité en montrant notre pseudo-démocratie basée sur la liberté, la fraternité et l'égalité. Au surplus, nous agrémentons notre propension au verbalisme creux en parodiant les données acquises de la sociologie par une prétendue *question sociale* qui n'est en fait qu'un épi-phénomène de vanité exacerbée. Pendant les premières décennies qui suivirent la proclamation de notre Indépendance et à cause même des particularités guerrières qui conditionnèrent les origines de notre nationalité, Haïti ne fut gouvernée que par des monarques — empereur, roi, présidents; ce furent des souverains absolus. Sans doute, entre 1806 et 1843, nous eûmes des assemblées délibérantes qui ne furent le plus souvent que des apparences parmi les apparences. Les Chefs de l'Etat ne s'entouraient d'aucun ministre, selon la conception moderne du rôle de ces fonctionnaires. Ils s'appuyaient surtout sur des collaborateurs militaires qui exécutaient leurs instructions. C'est sur le choix de cette catégorie de collaborateurs que nous avons formulé notre jugement lorsque nous avons prétendu que nos chefs d'Etat les sélectionnaient moins pour la couleur de leur

épiderme semblable à la leur propre, que par compensation de la fidélité et de l'attachement de ces militaires à la personne des souverains dont ils étaient les dévoués serviteurs et de leur système de gouvernement. Mais, à la suite des événements qui renversèrent Boyer de la présidence, on a vu apparaître l'institution des Ministres dans la direction des affaires publiques. Ils étaient choisis non seulement à cause de leur compétence mais, de surcroît, en corrélation de leur épiderme avec celui du chef de l'Etat et à la longue, en fonction des lieux de leur résidence, dans le dessein calculé d'une représentation gouvernementale équilibrée. Par exemple, un chef d'Etat noir appelait un certain nombre de ministres mulâtres à ses côtés et vice versa. Un chef noir sollicitait la collaboration d'un certain nombre d'hommes clairs pour l'aider dans sa tâche. Toutes ces subtilités captieuses ont été ou sont les conséquences imprévues de l'attitude inconsidérée qu'avaient prise Pétion et Boyer après le crime du Pont-Rouge. Pendant 37 ans de présidence de l'un et l'autre chef de l'Etat, la consigne qui prévalait dans les milieux officiels, entre 1806 et 1843, fut qu'aucun acte de gouvernement ne devait faire mention ni de la personnalité, ni de l'action créatrice de Jean Jacques Dessalines dans l'émergence de la nationalité haïtienne. Tentative absurde et inopérante, s'il en fut jamais, et qui produisit la réaction en série, d'où nous vint, pendant près de dix ans, l'accession de noirs incapables au pouvoir suprême, handicapés par l'âge et la maladie ou par les deux maux à la fois. Alors, les habiles masqués dans la coulisse doubleraient les présidents de ministres métissés jusqu'à ce qu'ils aboutissent à l'aventure dramatique de Soulouque.

Quoiqu'il en fût, cependant, le modèle de gouvernements formés des deux éléments — noirs et mulâtres — est resté intangible de 1804 à 1915. Il est vrai que la course à la présidence a souvent troublé l'homogénéité apparente de cette classe dirigeante. Mais, quand la fortune favorisait le succès de telle ou telle faction dissidente, celle-ci s'empressait toujours de résoudre les problèmes de la dissidence et de faire rentrer les discordants dans l'ordre général. Et la séance continuait..

C'est ce que les réalistes de l'Occupation américaine ont humoristiquement appelé jadis les OUT et les IN. Il me semble qu'il en a toujours été ainsi dans la politique haïtienne et les sempiternelles conjurations qui en colorèrent l'existence. Rappelez-vous l'organisation de la plus odieuse de ces conjurations, celle qui a disloqué notre premier empire et a ourdi le traquenard dans lequel Dessalines a été assassiné. N'est-il pas vrai que les deux entités ethniques — les noirs et les mulâtres — y furent associées? En vérité, quelle que soit l'explication dont on essaie de justifier cette sordide action, elle a eu pour point de départ la révolte de Messeroux, le Juge de Paix de Port Salut. Et ce Messeroux était un noir.

D'autre part, si cette révolte s'étendit promptement dans le reste du Département du Sud et acquit l'adhésion de Gérin et de Pétiou, deux mulâtres, ne reçut-elle pas l'accueil enthousiaste de deux officiers supérieurs noirs : Magloire Ambroise à Jacmel et Yayou à Léogane.

Et enfin, voici que les hauts dignitaires de la révolte organisèrent l'embuscade du Pont Rouge avec les troupes

venues du Sud, la 15^e et la 16^e demi-brigades. De quoi étaient-elles composées, ces troupes? De noirs et de mulâtres. D'un plus grand nombre de noirs que de métis, probablement, si l'on s'en rapporte à la formation démographique de notre population. Et voici que Dessalines s'avança, confiant, au cœur de l'embuscade, seulement escorté de quelques unités de sa cavalerie, ayant laissé en arrière le gros de ses troupes. Les soldats de l'embuscade furent intimidés à la vue de l'Empereur. Un chef de bataillon, le Commandant Antoine Lespérance, un noir, ordonna de faire feu sur le souverain. Personne ne lui obéit. Il réitéra l'ordre. Alors, Garat, le métis, abattit le cheval de Dessalines. L'Empereur s'écroula sous sa monture et appela Charlotin Marcadieu, son fidèle compagnon, à son secours. Celui-ci — un métis — se précipita sur l'infortuné Souverain et l'enveloppa de toute la frénésie de son affection endolorie. Mais quelqu'un d'autre, métis, lui aussi, ne pouvant rien comprendre au suprême sacrifice du geste auguste de Charlotin, lui fracassa le crâne de son sabre aiguisé. Alors, ce fut le déchaînement de la rafale bouillonnante sur les deux cadavres enlacés dans une étreinte que la mort n'a pu desserrer. Or, à ce spectacle d'horreur, Yayou crut opportun d'ajouter une note de cynique bravade. En deux fois, il plongea son poignard dans la poitrine inanimée de l'Empereur défunt, comme s'il s'agissait de démontrer sa bravoure post-mortem. Puis il fit disposer des fusils en brancard sur lequel on transporta le cadavre du défunt sur le Champ de Mars. Là, la populace en délire se livra à son démantèlement pour en faire ce que je ne sais plus quoi qui n'a de nom dans aucune langue, selon la pertinente observation de Bossuet.

Or, soudain, à cette minute de dérouté des sentiments humains, survint un miracle. Défilée, la négresse folle, eut un éclair de lucidité. Elle ramassa pieusement les restes épars de celui qui fut Jean Jacques Dessalines et leur donna la sépulture. Puis, Madame Inginac, la mulâtresse, se souvint de quels liens son mari était attaché à Dessalines, plaça sur l'humble sépulture dressée par Défilée une pierre tombale. Ainsi s'acheva la carrière de l'une des plus illustres figures qui créèrent la communauté nègre d'Haïti, à l'aurore des temps nouveaux; dans le bassin des Caraïbes.

Puisque telle a été la fin tragique du héros, j'ai le droit de dire que chacun de nous, issu des générations qui ont succédé à celles qui furent directement responsables du crime perpétré au Pont Rouge, le 17 Octobre 1806, par les représentants de la communauté, du haut en bas de l'échelle sociale, nous portons, chacun de nous à la paume de nos mains, la tâche indélébile du sang parricide. Comme autrefois, selon la tradition biblique, la malédiction de Caïn pèse sur les démarches de ce pauvre pays...

Pourtant, il ne nous est pas interdit de tirer certains enseignements de cette monstrueuse action. Il en est un qui en découle ipso facto. Le crime n'a été possible et réalisable que par l'entente tacite ou formelle des conjurés. Pourquoi le même sentiment d'union et de solidarité à promouvoir le progrès et le bien-être social est-il devenu irréalisable, depuis plus de cent ans de discorde et d'holocauste fratricide?

D'autre part, malgré les fautes et les défauts qu'on peut reprocher à Dessalines parce qu'il fut un homme emmail-

loté d'iniquités comme tous les humains, il était infiniment supérieur à la plupart des humains parce qu'il était l'apôtre de l'union et de la concorde — au moins, dans la communauté haïtienne. N'avait-il pas désiré que Pétion épousât sa fille, la princesse Célimène? Il avait probablement voulu que ce projet de mariage consolidât l'union par quoi l'indépendance haïtienne de notre pays a été établie.

Encore que cette démarche suscite chez moi la plus haute admiration pour le magnifique dessein du grand homme, je confesserai qu'à mon goût personnel le mariage doit être l'expression du consentement mutuel de deux êtres qui s'associent pour perpétuer la vie. Il s'ensuit que les mariages dynastiques appartiennent à une sphère qui nous paraît fermée à l'épanouissement de la liberté individuelle. Ils dépassent le barème de notre jugement d'homme libre. Est-ce pourquoi je me suis toujours refusé à discuter les raisons par lesquelles un Lysius Félicité Salomon ou un Louis Joseph Janvier comme un Kwame N'Kruma ont épousé des femmes de race caucasique? Leurs décisions relèvent d'une catégorie de sentiments dont l'analyse est interdite à la curiosité du sociologue. Cependant, de tels exemples ne sont pas moins réversibles sur l'une des propositions fondamentales que nous avons défendues dans cet exposé à savoir que le métissage nous paraît être l'une des lois essentielles de l'évolution humaine. Nous nous sommes fait l'observateur de ce problème, en ce qui concerne la formation ethnique de ce pays et son plus lointain avenir.



En conclusion de cette trop longue lettre, — je m'en excuse — il m'incombe d'en faire le résumé. Tout d'abord, vous me permettrez, mon cher Piquion, de vous reprocher — étant donné nos vieilles relations amicales — de ne vous être pas adressé à moi pour vous donner des renseignements biographiques sur ma vie puisque vous vous disposiez à me consacrer quelque responsabilité à l'éclosion de l'idéologie de la Négritude dont vous alliez faire le sujet de votre dernier livre. Une telle démarche de votre part vous eût épargné les erreurs que je vous ai signalées.

Ensuite, l'opinion que vous avez exprimée sur la défaite de ma candidature présidentielle, le 18 Novembre 1930, en l'attribuant à mon inaptitude à user d'une certaine manœuvre qui aurait conditionné le succès de mes aspirations, cette opinion met en évidence la répulsion que j'ai constamment éprouvée d'employer des stratagèmes pour satisfaire des ambitions dont je poursuivais la réalisation. Je ne saurais assez répéter que toute ma vie témoigne de mes efforts pour observer une ligne de conduite qui doit être celle d'un honnête homme.

Le 18 Novembre 1930, l'Assemblée Nationale a librement repoussé l'aboutissement de la campagne que j'avais menée pendant près de 15 ans pour mettre les haïtiens — mes frères — en garde contre le retour éventuel vers les errements d'un passé récent. Et j'exaltai en même temps

leur promotion à une vie collective décente de concorde et de bien-être social. Depuis — comme avant — l'Histoire, notre juge souverain, recueille les faits quotidiens pour prononcer sa sentence au cours de la durée des âges à savoir si mon rêve de grandeur et d'union nationale était une utopie.

Pétionville, Novembre 1966



